



## **François Cantier**

Président et fondateur  
d'Avocats Sans Frontières (ASF)

Propos recueillis  
par Sandrine Jacquemin

# Protéger sans frontières et agir où l'urgence s'impose



Avocat engagé de longue date, François Cantier n'a jamais dissocié le droit de l'expérience vécue. Issu d'un milieu rural, marqué très tôt par l'injustice sociale, il a construit un parcours où l'engagement précède souvent la fonction. Tout jeune avocat, il participe à la création du **Syndicat des avocats de France (SAF)** et fonde ensuite **Avocats Sans Frontières France (ASF)**. Il a fait du droit un outil de protection là où il n'existe pas parfois plus rien.

Dans cet entretien, il revient sur les rencontres fondatrices, le compagnonnage avec Robert Badinter, le choc du Rwanda, la défense des migrants, et la nécessité de transmettre, notamment aux enfants, une culture des droits humains. Une parole rare, profondément incarnée, qui rappelle que l'engagement ne connaît ni frontières géographiques ni limites temporelles, et qu'il se construit, là encore, pas à pas.

**Sandrine Jacquemin : Vous ouvrez en expliquant que peu d'avocats parlent de leurs origines. Pourtant, sur votre blog<sup>1</sup>, vous le faites volontiers. Pourquoi ce choix, et en quoi ces origines ont-elles influencé votre vocation ?**

**François Cantier :** Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de savoir qui s'exprime ; pour conjurer le risque de l'imposture ; J'évoque donc mes origines pour expliquer d'où je viens et d'où je parle. Je l'ai fait brièvement sur mon blog, et plus largement dans une conférence TEDx.

Je suis né dans un village peuplé surtout de petits propriétaires et d'ouvriers agricoles. Je n'ai jamais souffert de la misère, mais j'ai vécu à côté de personnes dont les conditions étaient réellement misérables, et cela m'a profondément marqué. À l'école primaire, plusieurs de mes copains étaient les enfants de ces familles-là.

Ce n'est pas cette expérience qui m'a fait dire immédiatement : « Je serai avocat ». Mais j'ai été bouleversé par ce que je voyais et je trouvais cette injustice insupportable. Au lycée, puis dans mes lectures, j'ai commencé à comprendre qu'il fallait une réflexion plus construite, et l'idée du droit est venue peu à peu.

1. <https://www.blogapart.net/a-propos-francois-cantier/>

**“Ce n'est pas cette expérience qui m'a fait dire immédiatement : « Je serai avocat ». Mais j'ai été bouleversé par ce que je voyais et je trouvais cette injustice insupportable.”**

**Y a-t-il une rencontre, un moment qui vous a particulièrement marqué ?**

Il y en a tellement...

Mais il y a aussi des rencontres qui traversent toute une vie. Je pense à Robert Badinter. Un compagnonnage de près d'un demi-siècle. Cela commence à la Cour d'assises de Saintes, le 21 janvier 1975. Nous défendions alors deux accusés d'assassinat, sous la menace terrifiante de la peine de mort. Et cela se poursuit jusqu'au Panthéon, le 9 octobre 2025. Entre ces deux dates, il y a cinquante ans de présence, de soutien constant, d'engagement partagé.

Lorsque j'ai créé Avocats sans Frontières, Robert Badinter est immédiatement accouru. Il m'a dit alors :

« Mon dernier engagement d'avocat sera d'adhérer à Avocats sans Frontières. »

Et pour appuyer nos demandes de soutien, il a écrit ces mots, qui m'ont profondément marqué :

« Soutenir ASF France, c'est soutenir le combat pour les justes causes, celles où se joue la liberté et parfois la vie. »

Il m'a apporté ce même soutien plein et entier lorsque j'ai fondé l'École des droits de l'Homme, devenue l'École des droits humains et de la Terre. Il était profondément attaché à la transmission, soucieux de protéger les enfants comme leurs aînés, de dresser des herses face aux dangers des extrémismes, qu'ils soient laïques ou religieux.

Ce sont ces fidélités-là, ces engagements qui ne s'émoussent pas avec le temps, qui comptent profondément.

**Vous aviez donc déjà, très jeune, une sensibilité pour l'engagement ?**

Ce n'était pas structuré. Mais quand j'ai découvert le Syndicat des avocats de France, j'ai trouvé un projet qui correspondait exactement à ce que j'avais en tête : une profession au service des plus faibles et des plus défavorisés.

L'avocat est pour moi un homme libre – et cette liberté lui permet de défendre des causes qui lui tiennent à cœur.

**Quand vous avez participé à la fondation du SAF, dans quel climat exerçait-on ?**

C'était un milieu extrêmement conservateur. La création du SAF a correspondu à l'émergence de la gauche dans le monde judiciaire. Le barreau comptait très peu d'avocats engagés à gauche, sinon une poignée d'anciens résistants ; on les célébrait, mais leur piédestal les maintenait à l'écart.

Si la grande majorité était conservatrice, elle demeurait libérale et attachée aux libertés.

Le regard porté sur nous n'était pas encourageant, parfois même hostile. On me disait : « Vous, Cantier, qui êtes intelligent, comment pouvez-vous...? »

Cela m'a toujours amusé, ce paradoxe entre engagement et supposé manque de sophistication. Peut-être qu'effectivement, y avait-il une part de rébellion.

**Quel est le rôle du syndicat : défendre les intérêts corporatistes ou porter une vision de la justice ?**

Au SAF, dès le départ, la vision était celle d'une profession au service des plus défavorisés – les femmes, les étrangers, les plus vulnérables.

Cela n'a pas changé. Le SAF garde une dimension politique – au sens noble – différente du syndicalisme strictement corporatiste.

**Pensez-vous que les jeunes avocats d'aujourd'hui soient moins engagés ?**

Je n'ai pas de vision exhaustive, mais je côtoie beaucoup de jeunes, notamment grâce à l'École

**“Au SAF, dès le départ, la vision était celle d'une profession au service des plus défavorisés – les femmes, les étrangers, les plus vulnérables.**

**Cela n'a pas changé.**

**Le SAF garde une dimension politique – au sens noble – différente du syndicalisme strictement corporatiste.”**

des Droits Humains et de la Terre, à Avocats sans Frontières et à des parrainages.

La différence majeure est économique : aujourd'hui, les jeunes Avocats sont immédiatement pris dans des cabinets où ils sont rémunérés. Cela les assujettit à un rythme de travail très fort.

Nous, nous n'étions pas payés et cela nous donnait naturellement de la liberté et du temps pour penser au syndicalisme.

Donc oui, l'argent est un frein à certains engagements – bien au-delà de la profession d'avocat.

**Vous évoquez un tournant majeur de votre vie : le Rwanda. Qu'est-ce que cette mission a changé ?**

Cela a tout changé : il y a un « avant » et un « après » avec la confrontation directe à un génocide ; c'était en 1997.

C'est alors que j'ai décidé de créer Avocats sans Frontières en France.

Pour réussir un tel projet, il faut un investissement personnel colossal. C'est ce que j'ai fait.

Professionnellement, les conséquences ont été immédiates : j'avais une clientèle pénale importante, mais quand vous partez défendre au Rwanda, vos clients en garde à vue appellent... et vous n'êtes plus là. Ils vont naturellement voir quelqu'un d'autre.

Humainement, ça a été bouleversant.

J'ai dû m'adapter en permanence. Les juges avaient été formés en quatre mois, 90 % n'étaient pas juristes, et ils devaient juger des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, avec la peine de mort.

Nous étions souvent amenés à leur donner, avec toute la délicatesse nécessaire, des conseils, parce qu'ils étaient isolés, la plupart du temps sans même le téléphone. Cette adaptation n'a pas été théorisée : elle s'est imposée.

**C'est aussi au Rwanda qu'est née l'idée d'Avocats Sans Frontières ?**

Oui. L'idée est simple ; la création, beaucoup plus complexe.

Ce que j'avais compris là-bas, c'est qu'il fallait à la fois défendre quand personne n'était là... mais aussi renforcer les acteurs locaux.



**“En France, pays riche, voir des gens vivre à même le sol, faire la queue sous le froid et la pluie pour de la soupe, sans toilettes, sans rien... c’était insoutenable.**

**Quand on revient de pays ravagés par la guerre et qu’on voit comment on traite ici des gens qui cherchent refuge, ça devient absolument insupportable.”**

Au Rwanda, il y avait plus de cent mille accusés pour une dizaine d'avocats.

J'ai imaginé qu'ASF devait intervenir, mais surtout partager et transmettre.

Je n'ai jamais voulu d'organisation pyramidale. Cela ne correspondait pas à ma vision politique ni personnelle : les populations doivent avoir, à leurs côtés, leurs propres professionnels.

**Et y a-t-il une rencontre, un moment qui vous a particulièrement marqué ?**

Il y en a tellement...

En Colombie nous accompagnions des avocats menacés de mort par les paramilitaires. Nous étions des gardes du corps pacifiques. Aucun de ceux auprès desquels nous sommes intervenus n'a été assassiné.

Mais je pense souvent à Amina Lawal, condamnée à mort pour adultère au Nigeria. Le jour de l'audience, son Avocate nigériane auprès de qui nous étions ne pouvait pas plaider ; c'était un avocat homme qui lisait sa plaidoirie.

Nous ne disions rien et pourtant nous avions beaucoup travaillé auprès d'elle sur le dossier et la Charia ; et nous étions là. Elle a été acquittée.

Quand elle est sortie du tribunal, la foule criait : « À mort ! À mort ! »

On l'a escortée, la foule tapait sur la carrosserie. Je suis là pour raconter l'histoire, donc cela s'est bien terminé.

Et quand nous l'avons reconduite dans son village, très religieux, on lui a dit : « Si tu as été acquittée, c'est grâce à Dieu. » Et j'ai pensé : « Alors nous sommes peut-être des demi-dieux. »

J'en souris, mais c'était très sérieux.

**Et vous avez aussi travaillé sur la question migratoire, notamment à Calais.**

Oui. Et la jungle de Calais était pire que certains camps de réfugiés que je venais de voir en République centrafricaine.

En France, pays riche, voir des gens vivre à même le sol, faire la queue sous le froid et la pluie pour de la soupe, sans toilettes, sans rien... c'était insoutenable.

Quand on revient de pays ravagés par la guerre et qu'on voit comment on traite ici des gens qui cherchent refuge, ça devient absolument insupportable.

**Comment supportez-vous cette exposition permanente sur des sujets aussi sensibles ?**

Je ne retrouve pas partout les valeurs qui m'animent, mais je n'ai aucun problème à les défendre.

Et sur les migrations, il n'y a pas de couleur politique : ce sont des impératifs humanistes et des obligations juridiques internationales ; les textes existent. Comment les revendiquer serait « de droite » ou « de gauche » ?

**Vous avez aussi créé une École des droits humains et de la Terre. Comment est né ce projet ?**

Face à la Première Guerre mondiale, nos aïeux ont crié « plus jamais ça ». Et pourtant, cela continue.

La conclusion est simple : il faut aller vers les enfants, dès le plus jeune âge.

Les enfants sont sensibles au respect de la personne humaine, à la liberté, à l'intégrité du corps.

J'ai donc imaginé une école qui utilise le jeu – un outil formidable.

À travers ces jeux, que nous créons pour la plupart, les enfants deviennent acteurs de leur apprentissage.

Nous avons une école pilote, pour démontrer ce que peut être une éducation aux droits humains.

J'attends que l'État s'en empare.

Aujourd'hui, nos jeunes sont pris entre consumérisme et extrémismes. S'ils ne reçoivent pas une éducation solide aux droits fondamentaux, ils deviennent vulnérables.

### **Transmettre vous tient à cœur.**

Bien sûr. Que reste-t-il à faire à un certain âge, sinon essayer de transmettre ?

On m'invite régulièrement, je répète toujours les mêmes mots – je ne sais pas dire autre chose. Peut-être qu'à force, cela finit par pénétrer les esprits.

### **Voyez-vous de nouveaux terrains d'engagement pour les avocats ?**

Tous les sujets sociétaux : écologie, intelligence artificielle, droits numériques...

Nos sociétés sont traversées par un nombre phénoménal de normes. Les avocats sont là pour aider les citoyens à les comprendre et à s'y référer.

À Avocats sans Frontières, nous travaillons par exemple sur les droits numériques au Nigeria : IA, protection des données, accès aux droits...

Ce sont des terrains majeurs.

### **Qu'est-ce qui vous fait courir au fond ?**

Je cours derrière des valeurs, des idéaux, et des projets plus grands que moi.

### **Et qu'est-ce qui vous fait souffrir ?**

La souffrance est un mot trop fort pour que je l'utilise à la légère.

Mais ce qui me touche, c'est l'injustice, l'atteinte à la liberté.

### **Et qu'est-ce qui vous fait aimer ?**

L'amour des autres, des êtres humains. Indispensable.

### **Et si vous n'aviez pas été avocat ?**

Guerrier, sans doute ; ou styliste. ●